

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Marché de conception-réalisation en vue de l'étude et réalisation des travaux de réaménagement et d’extension d’un bâtiment de l’aérogare de l’Aéroport Figari Sud Corse** |  |
| Date et heure limites de réception des offres : | | |
|  |  |  |

**Lundi 13 Octobre 2025 à 16h00**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA CEDEX 1

Tél : 0495515555

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Marché de conception-réalisation en vue de l'étude et réalisation des travaux de réaménagement et d’extension d’un bâtiment de l’aérogare de l’aéroport Figari Sud Corse |
|  | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
|  | **Type de contrat** | Marché public |
|  | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
|  | **Forme de groupement** | Groupement conjoint avec mandataire solidaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Sans |
|  | **Durée / Délai** | 16 mois |
|  | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc256000005)

[2 - Conditions de la consultation 4](#_Toc256000006)

[2.1 - Délai de validité des offres 4](#_Toc256000007)

[2.2 - Forme juridique du groupement 4](#_Toc256000008)

[2.3 - Variantes 4](#_Toc256000009)

[3 - Les intervenants 5](#_Toc256000010)

[3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage 5](#_Toc256000011)

[3.2 - Maîtrise d'œuvre 5](#_Toc256000012)

[3.3 - Contrôle technique 5](#_Toc256000013)

[3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5](#_Toc256000014)

[4 - Conditions relatives au contrat 5](#_Toc256000015)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5](#_Toc256000016)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5](#_Toc256000017)

[4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5](#_Toc256000018)

[5 - Contenu du dossier de consultation 5](#_Toc256000019)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc256000020)

[6.1 - Documents à produire 7](#_Toc256000021)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc256000022)

[7.1 - Transmission électronique 8](#_Toc256000023)

[7.2 - Transmission sous support papier 9](#_Toc256000024)

[8 - Examen des candidatures et des offres 9](#_Toc256000025)

[8.1 - Sélection des candidatures 9](#_Toc256000026)

[8.2 - Attribution des marchés 9](#_Toc256000027)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 9](#_Toc256000028)

[9 - Renseignements complémentaires 10](#_Toc256000029)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10](#_Toc256000030)

[9.2 - Procédures de recours 10](#_Toc256000031)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Marché de conception-réalisation en vue de l'étude et réalisation des travaux de réaménagement et d’extension d’un bâtiment de l’aérogare de l’Aéroport Figari Sud Corse**

Lieu(x) d'exécution :

Aéroport Figari Sud Corse

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions articles L2171-2 L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

L'entité adjudicatrice a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : motifs techniques liés à la destination ou à la mise en œuvre technique de l'ouvrage.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45213331-2 | Travaux de construction de bâtiments aéroportuaires |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Afin de garantir une exécution globale cohérente et, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

## Aéroport Nice Côte d’Azur

## Rue Costes et Bellonte BP 3331

## 06206 Nice Cedex 3

## 3.2 - Maîtrise d'œuvre

## Aéroport Figari Sud Corse

## 2080 Strada di l’aeroportu

## 20114 Figari

## 3.3 - Contrôle technique

## APAVE

## Immeuble Ivoire

## Route de Mezzavia

## 20000 Ajaccio

## 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

## La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par

## SOCOTEC

## 1 parc Belvedere

## Route du salario

## 20000 Ajaccio

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le programme technique détaillé

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

- La déclaration de sous traitance (DC4)

- DC1

- DC2

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l’adresse électronique suivante : <http://www.cci.corsica>

Nota : Pour accéder au dossier de consultation des entreprises, vous pouvez vous rendre sur la Place des Achats de l'Etat (www.cci.corsica) et télécharger les documents correspondants en ayant le choix de vous authentifier ou non sur la plateforme.

Cependant, il est important de rappeler qu’en cas de modifications de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plateforme pour télécharger le DCE.

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L’entité adjudictarice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l’entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Lettre de candidature (DC1) ou DUME |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Déclaration du candidat (DC2) ou DUME |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |
| --- |
| Libellés |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |
| --- |
| Libellés |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, à savoir : - Performances de la solution proposée :   * Batiment sûreté * Restructuration du RDC du hall B * Zone administrative R+1 * Reconfiguration de l’ancien tri-bagages   - Organisation du chantier :   * Moyens humains du groupement dédiés à l’opération * Moyens matériels et logiciels dédiés à l’opération * Organisation du chantier, phasage travaux avec le maintien de l’exploitation et   méthodologie proposée pour chaque partie technique de l’opération   * Planning prévisionnel de l’opération faisant apparaître de manière détaillée   chacune des phases et précisant le maintien de l’exploitation |
| L'attestation de visite |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.cci.corsica

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l’entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio

Direction Adjointe de l'Administration Générale - Département Commande Publique

Quai l'Herminier - CS 30253

20179 Ajaccio Cedex 01

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** |
| 1-Valeur technique | 40.0 % |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Délai d'exécution | 20.0 % |

**1-Valeur technique noté sur 40 points :**

 Performances de la solution proposée : 20 points répartis de la manière suivantes :

Batiment sûreté : 5 points

Restructuration du RDC du hall B : 5 points

Zone administrative R+1 : 5 points

Reconfiguration de l’ancien tri-bagages : 5 points

 Organisation du chantier : 20 points répartis de la manière suivante :

Moyens humains du groupement dédiés à l’opération : 5 points

Moyens matériels et logiciels dédiés à l’opération : 5 points

Organisation du chantier, phasage travaux avec le maintien de l’exploitation et

méthodologie proposée pour chaque partie technique de l’opération : 5 points

Planning prévisionnel de l’opération faisant apparaître de manière détaillée

chacune des phases et précisant le maintien de l’exploitation : 5 points

Chaque sous critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

0 : renseignement non fourni

25 % de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, peu d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le représentant de l’entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

50 % de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l’ensemble des offres, suffisamment d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le représentant de l’entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

75 % de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs pour répondre à l’attente exprimée par le représentant de l’entité adjudicatrice en regard du critère jugé.

100 % de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l’ensemble des offres, beaucoup d’avantages ou points positifs supérieurs à l’attente exprimée par le représentant de l’entité adjudicatrice au regard du critère jugé.

La somme des notes des sous critères affectée des coefficients de pondération donnera la note valeur technique du candidat.

**2/Critère prix des prestations noté sur 40 points :**

L'analyse du critère prix est effectuée sur la base de la DPGF, l’offre la moins disante se voit attribuer la note la plus élevée, les autres notes étant calculées sur la base de l’écart de prix avec la meilleure offre selon la méthode inversement proportionnelle.

Formule de notation du critère de prix :

P0 = Prix de l’offre la moins disante

Px = Prix de l’offre jugée

Note de l’offre jugée = 40\* P0/Px

**3/Critère délai d’exécution noté sur 20 points :**

L’analyse du critère délai sera effectué de la façon suivante :

(Délai meilleur)

Note Délai = 20 x

( Délai du candidat)

Ainsi, la note globale notée sur 100 points correspondra à la somme de la note de la valeur technique (sur 40 points), de la note du prix des prestations (sur 40 points) et de la note délai d’exécution (sur 20 points).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

# 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.cci.corsica>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

Préfecture de la Région Provence Alpes

Cote d'Azur Place Félix Barret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06